

**Assemblée générale**

Distr. générale  
23 avril 2009  
Français  
Original : anglais

---

**Soixante-troisième session**

Point 97 de l'ordre du jour

**Prévention du crime et justice pénale****Note verbale datée du 21 avril 2009,  
adressée au Président de l'Assemblée générale  
par la Mission permanente du Bélarus  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président de l'Assemblée générale et a l'honneur de lui demander de bien vouloir faire publier la lettre ci-jointe datée du 2 avril 2009, que lui ont adressée les Représentants permanents de Bahreïn, du Bélarus, de l'Égypte, du Nicaragua et des Philippines, comme document de l'Assemblée générale au titre du point 97 de l'ordre du jour (voir annexe).



**Annexe à la note verbale datée du 21 avril 2009  
adressée au Président de l'Assemblée générale  
par la Mission permanente du Bélarus  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

L'Assemblée générale ayant, dans sa résolution 63/194 intitulée « Amélioration de la coordination de l'action contre la traite des personnes », invité tous les États Membres à accélérer l'examen de l'opportunité d'élaborer un plan d'action mondial pour empêcher la traite des personnes, poursuivre les trafiquants et protéger et assister les victimes de la traite, nous avons jugé nécessaire de vous entretenir de cette importante question.

La nécessité d'élaborer un plan d'action mondial garantissant l'adoption d'une démarche collective, globale et coordonnée pour lutter contre la traite des personnes a été soulignée lors du débat thématique de l'Assemblée générale sur la traite des personnes le 3 juin 2008. C'est aussi une exigence préconisée par plusieurs organisations intergouvernementales éminentes. La Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine figurait parmi les premiers organismes intergouvernementaux à adopter une décision unanime sur le sujet à son onzième sommet tenu à Charm el-Cheik (Égypte) le 30 juin 2008, tout comme le Mouvement des pays non alignés, qui a clairement indiqué combien il importait d'examiner la question dans le document final adopté à sa quinzième conférence ministérielle tenue à Téhéran les 29 et 30 juillet 2008.

Loin d'avoir été préconisée par un seul groupe régional, la nécessité d'engager des consultations à l'Assemblée générale sur le plan d'action mondial était une exigence formulée par plusieurs pays de différents groupes régionaux de l'Organisation des Nations Unies, étant entendu qu'il faudrait faire fond sur les plans régionaux existants et renforcer le dispositif juridique établi par la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée de 2000 et son protocole supplémentaire sur la traite des personnes.

Dans la résolution susmentionnée, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de lui présenter, au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2009, un document d'information sur ce qu'il convient de faire pour parvenir à coordonner pleinement et efficacement le combat contre la traite et pour assurer l'application intégrale et effective de tous les instruments juridiques relatifs à la traite des personnes. Une fois le document établi, nous pensons qu'il serait indiqué d'entamer, sous les auspices du Président de l'Assemblée générale, des consultations officieuses ou un débat sur la question de l'opportunité d'adopter un plan d'action mondial des Nations Unies et sur ce qu'il conviendra de faire collectivement pour mettre fin à la traite des personnes, phénomène social et économique qui porte atteinte à toutes les normes de base ainsi qu'aux droits et aux libertés fondamentales de l'être humain. Le débat devrait se fonder sur le document d'information que le Secrétaire général est appelé à établir conformément à la résolution 63/194.

Pour nous, ce débat doit offrir aux États Membres l'occasion d'examiner la question sous tous les angles et de déterminer la marche à suivre pour œuvrer de concert à l'élimination totale de ce fléau. Pour ce faire, il faut que toutes les parties intéressées – États Membres, institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies et autres institutions internationales et organisations non gouvernementales – fassent entendre leur voix. On pourrait organiser ce débat dans

le cadre d'une manifestation de deux jours commençant par une réunion du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des êtres humains au Siège de l'ONU à New York, suivie d'un débat à l'Assemblée générale. Les États Membres seraient intéressés d'entendre et d'examiner la position du Groupe interinstitutions de coordination sur cette importante question en vue de l'adoption éventuelle d'un plan d'action mondial à la soixante-troisième session de l'Assemblée générale.

Dans l'espoir que vous accorderez à cette proposition une suite favorable et votre appui, nous vous demandons de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale.

Le Représentant permanent  
du Royaume de Bahreïn  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Tawfiq Ahmed **Almansoor**

Le Représentant permanent  
de la République du Bélarus  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Andrei **Dapkiunas**

Le Représentant permanent  
de la République arabe d'Égypte  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Maged A. **Abdelaziz**

La Représentante permanente du Nicaragua  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Maria **Rubiales de Chamorro**

Le Représentant permanent  
de la République des Philippines  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Hilario G. **Davide, Jr.**